



Conseil général, séance ordinaire

Le lundi 16 décembre à 20h aura lieu, au Collège, la dernière séance du Conseil général valanginois de l'année. Il sera question notamment d'examiner le Budget 2020. Il s'agira du dernier budget avant l'entrée en vigueur de la nouvelle commune effective au 1^{er} janvier 2021

En effet, le tribunal fédéral a finalement décidé, le 6 novembre dernier, de débouter les opposants à la fusion des 4 communes. Des informations à ce sujet suivront dans les prochains Valang'infos.

Relevé des compteurs

Pour information, l'administration communale fera parvenir, ces prochains jours, un courrier : *Relevé des compteurs d'eau 2019*, adressé aux propriétaires et gérances d'immeubles basés sur territoire communal. Nous vous remercions de remplir le coupon/réponse joint et de bien vouloir nous le renvoyer jusqu'au 17 janvier 2020.

Déneigement

Les lieux de déneigement dans le village sont les suivants :

- Chemin du Stand
- Chemin de Biolet
- Chemin du Saut
- Lessiverie

- Place de la Collégiale
- Le Bourg
- Le parking zone bleue et parking du Château
- Le Collège
- Sous-la-Roche
- Les trottoirs aux arrêts de bus

Les propriétaires intéressées au déneigement de leurs accès privés, pour autant que le véhicule communal puisse accéder et manœuvrer, peuvent s'inscrire à tout moment à l'administration communale. Pour rappel, le service de déneigement est de CHF 135.-/heure. Le montant total sera calculé en fonction du temps réalisé.

Fontaines

Afin d'éviter que les bassins des fontaines ne se fendent sous l'effet du gel, l'employé communal placera des bûches de bois dans l'eau. Nous vous remercions d'avance de les laisser en place.

Mesures hivernales

Chers habitants, nous vous invitons comme chaque année à prendre connaissance des mesures hivernales suivantes, conformément à l'arrêté du Conseil communal de 2003 :

- Pendant la période hivernale, soit du 1^{er} décembre au 31 mars de chaque année, le stationnement des véhicules sur les rues et trottoirs de la commune est interdit de 24 heures à 07 heures.
- Les propriétaires de véhicules pourront parquer ces derniers sur la place au sud du village, réservée à cet effet.

- Les véhicules parqués malgré l'interdiction du présent arrêté seront évacués aux frais de leur propriétaire si ce dernier ne peut le faire immédiatement à la demande de la police, ou s'il ne peut être trouvé dans un laps de temps utile.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre note !



alang'infos

Sapins de Noël

Comme accoutumé, votre sapin peut-être déjà acheté chez M. P.-A. Evard, Rue de la sauge 5, aux prix de CHF 25.-, 35.- ou 45.- Une vente spéciale aura lieu le samedi 14 décembre prochain de 9h à 18h et vous aurez même la possibilité de couper votre sapin vous-même !



Fermeture du bureau communal

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé du mardi 17 décembre 2019 au lundi 6 janvier 2020 compris. Réouverture du bureau, aux horaires habituels, le mardi 7 janvier 2020

Pour les affaires urgentes, vous pouvez vous renseigner auprès de Mme Aurélie Widmer au 078 614 91 92 ou de M. Albert Simonet au 079 610 86 20.

Le Conseil communal, le Conseil général et les employés communaux vous souhaitent d'ores et déjà un Joyeux Noël et une Bonne Année 2020 !

